

Motion de Mme Bérengère Rosset, MM. Didier Bonny et Alain Gallet: «La loi du plus fort, ou le respect?»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 12 avril 2003)

MOTION

Considérant:

- que toute vie sociale est fondée sur l'attention portée aux autres et sur l'écoute de l'autre;
- qu'il est toujours préférable, à long terme, de convaincre plutôt que de contraindre et que, pour ce faire, il faut s'entendre;
- que, malheureusement, le respect se perd au fur et à mesure que les incivilités croissent dans une société où chacun est de plus en plus souvent en concurrence avec d'autres, dans un stress permanent qui pousse chacun d'entre nous à se replier sur lui-même;
- que notre collectivité Ville de Genève se doit d'apporter la plus grande attention à l'intérêt général et à l'urbanité, afin de les valoriser davantage;
- que le bien commun est l'affaire de tous;
- que, si nous le respectons et si nous nous respectons entre nous, nous pouvons nous rendre la vie plus agréable et la société plus vivable;
- que le respect est une valeur citoyenne essentielle que nous pouvons tous partager;
- que nous pouvons faire en sorte que tous la partagent, à travers une large campagne de communication, de sensibilisation au lien social, de responsabilisation, à tous les échelons de notre société,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'associer au parrainage de la campagne «Le respect, ça change la vie», qui est en train de se mettre en place autour du maire d'Avusy;
- rejoindre l'association en voie de constitution et d'y jouer un rôle actif;
- charger l'unité Agenda 21 d'assurer le suivi et la mise en œuvre de cette campagne, transversalement, dans tous les domaines d'activité de notre municipalité.